



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mars 2019
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2019

(5 et 6 février 2019)

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaires de 2019, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 14 (E/2019/34/Rev.1-E/ICEF/2019/7/Rev.1)*.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	3
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	3
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	3
C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	8
D. Méthodes de travail.	9
II. Délibérations du Conseil d'administration	9
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	9
B. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF	11
C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	13
a) Descriptifs de programme de pays	13
b) Prorogation de programmes de pays en cours	14
D. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	14
Évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés et suite donnée par l'administration.	14
Évaluation par un groupe d'experts indépendants de l'action de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles de l'UNICEF et suite donnée par l'administration	16
E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration	17
F. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2019	19
G. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	20
H. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF	22
I. Questions diverses	23
J. Adoption des projets de décision	23
K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	23
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019	26

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant Permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Omer Dahab Fadl Mohamed, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : Marie Chatardová (République tchèque), Louise Blais (Canada), Masud Bin Momen (Bangladesh) et Jorge Skinner-Klée Arenales (Guatemala).

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

2. Le Président a ouvert la séance en exprimant l'espoir que les délibérations seraient fructueuses et aideraient les membres du Conseil d'administration à mieux comprendre l'importance de la protection des enfants. Il s'est réjoui à la perspective d'une relation de travail efficace entre le Conseil et l'UNICEF et a assuré aux délégations que les résultats impressionnants de 2018 seraient mis à profit. Il s'est également réjoui à la perspective de collaborer étroitement avec la Directrice générale. Il a fait observer que l'esprit d'unité et de collaboration était le propre du Conseil et considéré que celui-ci pouvait devenir un organe encore plus stratégique.

3. Le Président a exhorté les membres à poursuivre leurs débats sur les méthodes de travail entre eux et avec les conseils d'administration des autres fonds et programmes afin d'améliorer la gouvernance et d'accroître la cohérence. Il a indiqué qu'il était possible de réaliser des économies en réduisant le nombre de sessions et de jours par session. Il a également soulevé la question de savoir comment tirer le meilleur parti de la réunion conjointe des Conseils et l'orienter davantage vers l'action. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait être gardé à l'esprit lors des débats sur les méthodes de travail du Conseil.

4. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles demeurait un point important de l'ordre du jour du Conseil et le Président a indiqué qu'il comptait poursuivre le dialogue avec la Directrice générale à ce sujet.

5. Il a souhaité que le Conseil contribue au développement durable, en particulier en continuant d'améliorer la qualité et la portée de l'éducation. Il a également mentionné l'importance de la continuité entre action humanitaire et développement dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que la spécificité de l'UNICEF dans l'exécution des deux mandats. Il a espéré mettre l'expérience de sa propre région, l'Afrique, à la table des négociations pour enrichir les débats du Conseil.

6. Le Président a noté que 2019 marquait le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, occasion qu'il fallait honorer et célébrer.

7. Le Président a enfin déclaré qu'il attendait avec intérêt l'année chargée à venir pour la réalisation de l'ambitieux programme de travail de 2019.

8. La Directrice générale a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice générale adjointe chargée des partenariats, M^{me} Charlotte Petri Gornitzka. Elle a remercié M^{me} Shanelle Hall, Directrice générale adjointe pour les résultats sur le terrain et M^{me} Fatoumata Ndiaye, Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui allaient bientôt quitter l'UNICEF.

9. Elle a mis en relief les réalisations du Conseil en ce qui concerne les méthodes de travail, en particulier par l'intermédiaire du groupe restreint, et offert l'appui de l'UNICEF à mesure que les débats progressaient.

10. Elle a également noté le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et déclaré qu'au cours des 30 années suivantes, l'accent devrait être mis sur la réalisation des droits de l'enfant.

11. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF se renforçait de l'intérieur et que sa collaboration avec les partenaires lui donnait de bons moyens. Elle a noté que la réforme de l'Organisation des Nations Unies occupait une place centrale dans le travail de l'UNICEF et que l'organisation devrait se concentrer sur les résultats et non sur les processus. Elle a également mentionné que les membres du personnel de l'UNICEF participaient à une série d'examens et de processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies qui animaient le changement dans l'ensemble du système.

12. La Directrice générale a constaté avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF pour 2017 et s'est déclarée résolue à respecter cette norme et à la dépasser.

13. Les valeurs fondamentales de l'UNICEF guidaient le travail de l'organisation dans la lutte contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels, ainsi que les abus de pouvoir et d'autorité. La Directrice générale a évoqué l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles présenté par le groupe indépendant d'expertes. Elle a noté que l'organisation avait renforcé et simplifié les mécanismes d'établissement de rapports, augmenté les enquêtes et amélioré les procédures de contrôle. Elle a souligné que la violence, l'exploitation et le harcèlement sexuels ne seraient pas tolérés.

14. La Directrice générale a mentionné les priorités programmatiques, notamment celles qui consistaient à jeter les bases du développement dans l'action humanitaire, à mettre à l'échelle les soins de santé primaires de proximité et à soutenir la Génération sans limites, plate-forme destinée à définir, concevoir et développer de nouvelles solutions pour les jeunes. Elle a ajouté que le travail d'innovation s'était élargi, y compris la collaboration avec le Forum économique mondial et les partenaires, tels que Microsoft, en ce qui concerne l'initiative de l'intelligence artificielle de la Génération afin de concevoir un programme mondial qui équilibrent les possibilités et les risques.

15. Les liens avec le secteur privé étaient importants pour l'UNICEF et la Directrice générale a annoncé une stratégie globale visant à stimuler la collecte de fonds et à créer des partenariats à valeur partagée. L'UNICEF travaillait également avec le réseau de comités nationaux pour créer de plus grandes équipes de travailleurs hautement qualifiés et de prospecteurs et de spécialistes de la gestion des relations afin de trouver et de conserver de nouveaux partenaires du secteur privé. La Directrice générale a attiré l'attention sur la capacité des entreprises partenaires d'aider l'organisation à trouver de nouveaux moyens d'assurer aux enfants et aux jeunes des possibilités, une formation et de l'emploi.

16. Elle a conclu en soulignant le rôle du Conseil dans la réalisation de nouveaux résultats en faveur des enfants et des jeunes grâce à sa vision et à ses moyens de direction.

17. Le Président a ensuite donné la parole à ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Les délégations ont félicité le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'administration pour leur élection tout en attendant avec intérêt de

collaborer avec eux de manière constructive dans l'année à venir. Les délégations ont remercié les membres du personnel de l'UNICEF pour leur dévouement et leurs efforts inlassables dans des situations de plus en plus difficiles et dangereuses. Elles se sont également félicitées de la déclaration de la Directrice générale, notée par une délégation, appelant le Conseil à se concentrer sur les questions stratégiques qui permettraient de faire une réelle différence dans la vie des enfants. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour les réunions d'échange d'informations sur les différents points de l'ordre du jour, qui avaient eu lieu avant la session. Une délégation a indiqué que les débats de la session du Conseil devraient se concentrer sur les questions d'importance stratégique globale, et que le Conseil devrait éviter de s'ingérer dans la gestion détaillée des activités quotidiennes de l'UNICEF, qu'il vaudrait mieux laisser entre les mains compétentes de la direction et du personnel de l'organisation.

18. Les délégations ont attiré l'attention sur le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris les manifestations commémoratives qui allaient être organisées. Beaucoup de progrès avaient été accomplis, notamment la baisse de la mortalité infantile, mais de nombreuses difficultés subsistaient, y compris l'évolution alarmante de la discrimination et de l'inégalité et le déplacement et les souffrances considérables d'enfants dans le monde, en dépit des efforts déployés au niveau mondial pour protéger les droits de l'enfant, répondre à leurs besoins fondamentaux et accroître leurs chances de réaliser pleinement leur potentiel. Une délégation a indiqué qu'il était essentiel de venir en aide aux enfants et aux jeunes et de les autonomiser pour assurer un avenir meilleur à tous, tandis qu'une autre a souligné qu'on ne pourrait mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qu'en promouvant les droits et les intérêts des enfants.

19. Un groupe de délégations a souligné que le travail de l'UNICEF en faveur du bien-être et de la protection des enfants était plus important que jamais, en réaffirmant le rôle central du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018 – 2021. Des millions d'enfants vulnérables continuaient d'être laissés de côté, y compris les enfants victimes de la violence, des conflits et de l'exploitation sexuelle, les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile et les enfants vivant dans la pauvreté. Le groupe de délégations a été rejoint par d'autres pour affirmer qu'il fallait s'intéresser davantage aux enfants handicapés et aux enfants appartenant à des groupes autochtones et minoritaires. La Directrice générale a convenu qu'il importait de devenir plus efficace dans ces domaines, compte tenu en particulier du fait que 9 sur 10 enfants handicapés n'étaient pas scolarisés, et affirmé que l'UNICEF accordait une attention particulière à l'inclusion sociale.

20. Une délégation a noté que la disparité entre les enfants dans les pays en développement et ceux qui vivaient dans les pays développés était plus élevée que chez les adultes et risquait d'augmenter à mesure que le monde s'approchait de la quatrième révolution industrielle. Plusieurs délégations ont appelé à l'adoption d'un nouveau système d'éducation dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, pour préparer les enfants à intégrer un marché du travail fortement compétitif axé sur la technologie. Elles se sont félicitées de l'initiative de la Génération sans limites qui réunirait le secteur privé, les gouvernements, les organisations internationales et locales et les jeunes et leur permettrait de définir des mesures et de les renforcer de sorte que les jeunes puissent se doter du niveau d'instruction, des compétences et de l'autonomie nécessaires pour transformer les économies et les nations. Une délégation a noté que l'investissement des gouvernements dans l'enseignement secondaire des filles ainsi que les programmes de protection sociale et de santé des adolescents contribueraient à mettre fin au mariage d'enfants. La Directrice générale a répondu que l'éducation avait en effet

besoin d'être remise en état dans de nombreux pays, afin que les jeunes acquièrent les compétences nécessaires pour devenir des membres productifs de la société. Elle a ajouté que l'UNICEF accordait une grande importance à l'accès des filles à l'enseignement secondaire.

21. Les délégations ont affirmé leur appui à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Une délégation a constaté que l'UNICEF, en tant qu'organisme fort et efficace ayant une importante présence sur le terrain, devrait guider la réforme, car c'est sur le terrain que le succès serait mesuré. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'attachement de l'UNICEF à la réforme, y compris l'accent mis sur l'accroissement de l'efficacité et l'utilisation plus efficace des ressources grâce à la modernisation des services, à l'innovation des entreprises et à la mise en valeur du capital humain, entre autres initiatives. Plusieurs délégations ont reconnu le rôle de chef de file de l'UNICEF dans l'application des nouvelles technologies et la mise en place de plateformes novatrices en vue d'atteindre des objectifs sur le terrain, alors qu'une délégation a également trouvé qu'il fallait assurer aux enfants un bon accès à la technologie et faire en sorte que les gouvernements et les organismes accèdent aux enfants par les moyens technologiques.

22. Une délégation a demandé davantage de précisions au sujet de la répartition des gains d'efficacité sur les activités de programme. La Directrice générale a répondu qu'une diminution de 1 % des frais de gestion était prévue pour la période 2018 à 2021, de 6.7 % à 5.7 % du total, grâce aux économies réalisées du fait de l'automatisation des processus ; de la centralisation des opérations dans le Centre mondial de services partagés ; et de la modernisation des systèmes de technologie de l'information, de gestion des ressources humaines et de logistique. Un gain d'efficacité était également réalisé grâce à la libération du temps du personnel, ce qui représentait, à son avis, une ressource précieuse.

23. Une délégation a espéré que tout en poursuivant la réforme, l'UNICEF poursuivrait la mise en œuvre du plan stratégique et des programmes de pays. La délégation a également exhorté l'UNICEF à améliorer la communication avec les pays de programme sur le terrain, tout en collaborant avec d'autres organismes afin de mieux aider les gouvernements à réaliser les objectifs de développement durable. Une délégation a ajouté que cette coordination était particulièrement importante en cette période où les ressources étaient restreintes.

24. Une délégation a considéré la réforme et le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) comme des possibilités d'améliorer l'efficacité du système, tandis qu'une autre a noté que l'UNICEF, en tant que principal membre de la nouvelle génération d'équipes de pays, sous la direction stratégique du coordonnateur résident, pourrait contribuer à une approche plus cohérente, plus concertée et plus innovante de l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec les parties prenantes, et produire de meilleurs résultats pour les populations sur le terrain.

25. Une délégation a déclaré qu'il importait de continuer à renforcer la relation entre action humanitaire et développement, et que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement faisait ressortir le lien entre interventions humanitaires et résultats du développement durable. Une autre délégation a considéré que l'UNICEF était un partenaire de premier plan dans ces deux domaines en raison de sa solide réputation et de son rôle de porte-parole des enfants les plus démunis, en particulier dans les zones de conflit.

26. Une délégation a noté que 2018 avait été une année difficile pour les organismes humanitaires et de développement. Selon les estimations, 87 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, soit 661 millions de personnes au moins, se trouvaient dans

des pays touchés par l'instabilité, par la vulnérabilité environnementale ou par les deux. L'UNICEF avait été sur les lignes de front dans les pays du monde confrontés aux problèmes de conflit, de violence et de catastrophes naturelles, dont le nombre ne cessait d'augmenter. Une délégation a appelé l'attention sur une initiative de collaboration entre l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial (PAM) consistant à aider les enfants à s'inscrire sur un système numérique afin de simplifier la prestation de services essentiels dans les situations de crise humanitaire. Il s'agissait d'un bon exemple illustrant la manière dont la collaboration entre organisations dans de tels contextes pouvait aider à concevoir un appui global aux enfants sur le long terme.

27. Une délégation s'est inquiétée du fait que la baisse considérable de l'appui international après le retrait d'une mission de maintien de la paix risquait souvent de déstabiliser le pays et a demandé des précisions sur les efforts déployés par l'UNICEF dans les pays en transition en prévision du retrait de ce type de mission. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF apportait un appui au mécanisme de surveillance et d'information concernant les violations graves commises contre des enfants. Elle a ajouté qu'une fois que les opérations de maintien de la paix s'achevaient et que les responsabilités étaient transférées à l'UNICEF, il était très important que les États Membres fournissent des fonds pour remédier au manque de ressources.

28. Une délégation a fait observer que différents principes gouvernaient l'action humanitaire et l'aide au développement et qu'il importait que l'UNICEF prenne conscience des priorités des gouvernements nationaux et continue d'éviter tout parti pris et toute politisation. La délégation a ajouté que cet objectif s'était en grande partie réalisé, mais qu'il y avait des exceptions.

29. Une délégation a reconnu que, pour s'attaquer aux problèmes systémiques, tels que la persistance de l'absence de possibilités d'éducation pour les enfants et les jeunes touchés par le conflit, de vastes partenariats et une aide accrue étaient nécessaires, non seulement de la part des gouvernements mais aussi du secteur privé, y compris les organisations locales et confessionnelles. La délégation a félicité l'UNICEF d'avoir continué à faire preuve d'initiative dans l'établissement de ces partenariats et d'avoir dépassé ses objectifs en matière de collecte de fonds et de partenariats privés en 2017. Elle a encouragé l'UNICEF à redoubler d'efforts pour faire participer le secteur privé, non seulement en ce qui concerne les contributions philanthropiques mais aussi la recherche des moyens par lesquels l'aide au développement et l'assistance humanitaire pourraient trouver leur place dans le modèle d'activité et la planification stratégique des entités privées. Elle a encouragé l'UNICEF également à faire en sorte que ces partenariats et mécanismes nouveaux permettent de combler les grandes lacunes et de tirer parti des capacités locales. Elle a demandé instamment à l'UNICEF de continuer à faire preuve d'initiative dans le renforcement des liens entre les programmes humanitaires et de développement et d'associer le secteur privé à la lutte contre les problèmes humanitaires et de développement dont l'ampleur et la portée ne faisaient qu'augmenter. L'initiative Éducation sans délai était un bon exemple de mécanisme de financement existant qui pourrait améliorer la cohérence entre action humanitaire et aide au développement.

30. D'autres délégations ont reconnu qu'il était important et opportun de rechercher l'appui de nombreuses parties prenantes afin d'élargir la base de donateurs et de repérer de nouveaux acteurs qui pourraient financer à la fois les nouveaux projets et les projets en cours. Une délégation a ajouté qu'il fallait appliquer des critères spécifiques aux nouveaux partenaires du secteur privé pour s'assurer de la sincérité de leur attachement aux projets de développement.

31. Deux délégations avaient des questions au sujet de la redevance de 1 % pour le système des coordonnateurs résidents, notamment celle de savoir si elle aurait une

incidence sur la capacité d'attirer des ressources privées dans le système et quelles pourraient être les incidences financières, sachant que 49 % du total des ressources ordinaires en 2017 provenaient de partenaires du secteur privé. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF et le Conseil d'administration devaient faire valoir les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies était importante, et pourquoi les activités que ses organismes menaient sur le terrain présentaient un intérêt pour les pays et pour les enfants et les jeunes partout dans le monde.

32. Une délégation a pris acte de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des états financiers de 2017 et prié la Directrice générale de remercier tous les membres du personnel de l'UNICEF, car il s'agissait d'une réalisation commune. Une délégation a noté qu'il importait de lutter contre la fraude, les conflits d'intérêts et la mauvaise gestion des fonds, y compris la prévention et le recouvrement des pertes financières, et s'est déclarée d'accord avec les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à propos des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, en particulier la formation sur la prévention de la fraude destinée au personnel exerçant des fonctions à haut risque.

33. Une délégation s'est déclarée satisfaite du grand esprit d'initiative de la Directrice générale quant à la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au sein des groupes d'aide au développement et d'action humanitaire et au rapport d'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qu'elle a fait établir par le groupe indépendant d'expertes. La délégation souscrivait à la recommandation tendant à ce que l'UNICEF élabore une stratégie applicable à l'ensemble de l'organisation pour régler le problème de manière efficace. L'exploitation et les violences sexuelles constituaient une menace existentielle pour les secteurs de l'aide au développement et de l'action humanitaire, en contradiction avec l'objectif collectif consistant à sauver des vies et à promouvoir la dignité humaine dans le monde entier. La délégation a également recommandé que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles fasse désormais partie intégrante des systèmes de gestion des risques de l'organisation.

34. Le porte-parole du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a noté que le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant n'était pas seulement une célébration, mais aussi une occasion de faire une évaluation. Les enfants étaient souvent les plus défavorisés. Le porte-parole a demandé instamment à l'UNICEF de tenir compte de la voix des enfants lors de l'élaboration de politiques visant à régler les problèmes qui les concernent, en notant qu'il s'agissait d'un droit fondamental des enfants, énoncé dans la Convention.

35. Le représentant de World Vision a dit qu'un monde sans violence dépendait d'une vision renforcée en matière de paix, de sécurité et de développement durable. Les organisations devaient défendre les enfants dont les histoires et la voix étaient restées sans réponse ou avaient été ignorées.

C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

36. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2019/1](#)).

37. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations observatrices, dont deux organisations intergouvernementales, deux organisations internationales, 9 organisations non gouvernementales et 9 comités nationaux pour

l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

D. Méthodes de travail

38. Le Premier Secrétaire (Guatemala) a présenté le point de l'ordre du jour au nom de sa délégation et de la délégation Suisse. Les deux délégations servaient de facilitateurs des décisions relatives aux méthodes de travail du groupe restreint, qui avait été constitué conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail adoptées aux deuxièmes sessions ordinaires du Conseil d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM. Les membres du groupe restreint, comptant l'Albanie, Antigua-et-Barbuda, le Bangladesh, la Corée, la Fédération de Russie, la Finlande, le Guatemala, Maurice, le Soudan et la Suisse, s'étaient réunis à deux reprises en janvier 2019 et se réuniraient de nouveau le 8 février 2019. Il importait que les membres du groupe restreint communiquent régulièrement des informations actualisées à leurs groupes régionaux respectifs. L'objectif de la session en cours était d'adopter une décision qui reconnaisse la création du groupe restreint et fasse référence au compte rendu écrit qui serait présenté à la réunion conjointe des Conseils d'administration en mai 2019.

39. Après l'introduction, le Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF a donné un aperçu de la suite donnée par le secrétariat de l'UNICEF aux demandes pertinentes formulées par le Conseil dans sa décision 2018/4, notamment en confirmant l'annulation de la visite annuelle effectuée par le bureau du Conseil d'administration.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

40. Le Directeur de la Division des programmes a présenté la note d'information sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (UNICEF/2019/EB/2), puis le Directeur adjoint de la Division des programmes et Chef de la Section VIH/sida a présenté le rapport.

41. Un groupe de délégations a salué le rôle de chef de file de l'UNICEF dans la prévention du VIH chez les jeunes, y compris l'accent mis sur les données relatives à la santé des adolescents et des jeunes, et félicité l'UNICEF des efforts qu'il déployait en matière de prévention pour atteindre les plus défavorisés, y compris les programmes réalisés dans les situations de crise humanitaire et les activités menées dans la lutte contre la violence sexiste, compte tenu de l'influence de la prévention sur les taux d'infection à VIH. Dans le même temps, le groupe s'est dit préoccupé par le taux d'infection chez les enfants, y compris la transmission de la mère à l'enfant, et parmi les adolescents et les jeunes, et une délégation a attiré l'attention sur les lacunes en matière de traitement antirétroviral.

42. Plusieurs délégations ont appuyé la programmation des services de base relatifs à la santé, au bien-être, à la santé sexuelle et procréative des jeunes et à l'égalité des sexes visant à améliorer les résultats chez les adolescentes et les jeunes femmes. Une délégation s'est dite préoccupée par l'augmentation des entraves à ces services, ainsi que par la propagation des stéréotypes et de la stigmatisation, surtout en ce qui concerne les filles et les adolescents. Le groupe de délégations a également évoqué la stigmatisation et la discrimination comme principaux obstacles à la lutte contre le sida et s'est félicité des travaux que faisait l'UNICEF dans ce domaine, surtout dans les établissements de soins de santé, afin de faire en sorte que les services nécessaires soient accessibles, en particulier aux adolescents.

43. Une délégation a déclaré qu'il importait que l'UNICEF reste concentré sur les domaines où il disposait d'un avantage comparatif, y compris le renforcement des capacités des pays ; l'intensification des mesures de prévention multidimensionnelles ayant fait leurs preuves ; l'intégration du dépistage, de la prévention et du traitement du VIH aux soins prénatals de routine ; l'élargissement de l'accès au diagnostic et au dépistage rapide des jeunes enfants pour mettre fin à la transmission de la mère à l'enfant. Ceux-ci devraient être appuyés par des interventions de portée plus vaste destinées à lutter contre la violence sexiste et les autres normes sociales qui placent les femmes et les adolescents en danger. L'UNICEF devrait également poursuivre ses activités de plaidoyer auprès des gouvernements afin que ceux-ci accroissent leurs investissements nationaux et améliorent leurs programmes de lutte contre le VIH.

44. Tout en saluant les efforts déployés par l'UNICEF pour arrêter la propagation du VIH, une délégation a souligné que les priorités et lois nationales devraient être prises en compte. Les dispositions internationales en vigueur devraient être appliquées de façon plus générale pour lutter contre les nouvelles infections chez les enfants et assurer un traitement antirétroviral aux femmes enceintes

45. Le groupe de délégations s'est félicité des réactions sur la mise en œuvre du plan d'action commun d'ONUSIDA et des enveloppes financières nationales. Une délégation a demandé comment les contributions à la cible 3 de l'objectif de développement durable 3 consistant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 étaient mesurées au titre du plan d'action. La Directrice associée a répondu que le cadre de résultats du groupe d'objectifs 1 du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018 – 2021 portait à la fois sur la santé, la nutrition, le VIH et le développement de la petite enfance. Elle a ajouté que L'UNICEF s'employait à déterminer la meilleure manière d'aider les systèmes de santé à réaliser les objectifs de développement durable grâce à son travail et à son avantage comparatif.

46. Une délégation a souhaité en savoir plus sur la manière dont l'UNICEF tirait parti de la participation du secteur privé pour stimuler le développement de traitements et de diagnostics dans les domaines négligés, notamment en ce qui concerne les médicaments antirétroviraux adaptés aux enfants. La Directrice associée a répondu que les industries pharmaceutiques et de diagnostic comptaient parmi les partenaires public-privé dans ce but précis. Le Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain a ajouté que l'UNICEF intervenait directement auprès des fabricants des marchés émergents, des sociétés multinationales et des entreprises de biotechnologie pour être tenu au courant de leur évolution en matière de prévention, de diagnostic et de traitement. L'UNICEF intensifiait les innovations, notamment les services installés sur les lieux de soins pour le diagnostic précoce chez les nourrissons. L'auto-dépistage du VIH et les traitements injectables seraient bientôt disponibles, ce qui favoriserait l'adhésion au traitement.

47. En réponse à une question posée par une délégation sur ce que l'UNICEF pourrait faire davantage ou différemment pour aider à la réalisation de progrès dans la lutte contre le VIH/ sida, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et de

la gouvernance (ONUSIDA) a rappelé que le monde s'était engagé à mettre fin au sida d'ici à 2030. Malgré les progrès remarquables réalisés en ce qui concerne les enfants âgés de 0 à 9 ans, les adolescents avaient été laissés de côté. En l'absence de nouveaux investissements dans la prévention, il était prévu que 360 000 adolescents mourraient de maladies associées au sida entre 2018 et 2030. Il fallait collaborer et adopter une approche globale pour sortir le sida de l'isolement, notamment en rattachant la prévention à la protection sociale, et accorder une attention spéciale aux interventions adaptées à la situation des pays.

48. Une délégation a noté l'importance du débat qui avait eu lieu à la quarante-troisième réunion du Conseil de coordination du Programme au sujet du rapport du Groupe d'experts indépendants sur la prévention et la réponse au harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'intimidation et l'abus de pouvoir au secrétariat d'ONUSIDA. La délégation a exprimé l'espoir que toutes les organisations avec lesquelles le Conseil collaborait appliqueraient les normes les plus élevées, en attendant avec intérêt la session extraordinaire du Conseil de coordination du Programme, prévue en mars 2019, et les mesures qui seraient prises ultérieurement en vue d'une réponse ferme aux conclusions du Groupe d'experts.

49. La Directrice associée a noté qu'il importait de garantir la durabilité des progrès déjà réalisés, notamment en assurant un financement suffisant et en créant des systèmes de santé plus solides, et s'est déclarée satisfaite de la prorogation du Plan présidentiel d'urgence d'aide à la lutte contre le sida. Le Directeur de la Division des programmes a ajouté qu'il y avait eu d'autres contributions généreuses à la lutte contre le VIH, mais que l'appui était en diminution. Les fonds attribués par l'UNICEF à la lutte contre le VIH s'étaient élevés à 120 millions de dollars sept ans plus tôt ; ils avaient diminué pour atteindre 40 millions de dollars dans l'année en cours, de sorte que l'UNICEF avait dû transférer certaines de ses ressources de base à la lutte contre le VIH. Cela signifiait que des choix devaient être faits, et l'UNICEF avait décidé de consacrer ses ressources principalement à l'Afrique subsaharienne et à l'Asie du Sud. À l'avenir, l'intervention devrait s'appuyer davantage sur les ressources nationales ; pour cela, des transferts avaient déjà lieu dans les budgets nationaux.

B. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

50. Le Directeur de la Division des programmes et le Directeur du Bureau des programmes d'urgence ont présenté conjointement l'exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF. Un document d'information (UNICEF/2019/EB/3) a été distribué.

51. Plusieurs délégations ont mis en avant le rôle joué par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire et se sont félicitées des efforts déployés par l'organisation pour promouvoir la mise en œuvre du binôme action humanitaire et développement, tout en notant le double mandat de l'UNICEF à cet égard.

52. Un groupe de délégations a salué le dialogue au niveau stratégique sur le travail accompli par l'UNICEF avant, pendant et après les crises et noté que l'organisation était bien placée pour améliorer la manière dont elle anticipait, prévenait et abordait les crises. Le groupe s'est déclaré satisfait des efforts déployés pour adopter des approches systémiques et systématiques reliant les programmes humanitaires et de développement, a noté qu'il fallait effectuer des évaluations des risques et a demandé de plus amples renseignements sur la manière dont la nouvelle directive administrative sur la programmation tenant compte des risques était appliquée. Le groupe a estimé que le renforcement des systèmes était primordial et permettrait de rendre les communautés plus résilientes. Le Directeur de la Division des programmes a noté que la programmation tenant compte des risques s'inscrirait dans le cadre d'une approche commune de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif particulier de la

directive administrative était de faire en sorte que la préparation et la programmation tenant compte des risques deviennent des étapes obligatoires dans les cycles de planification des pays.

53. Le groupe a félicité l'UNICEF pour la réalisation de l'objectif du Grand Bargain consistant à localiser 30 % des dépenses humanitaires et souhaité que les futurs rapports contiennent de plus amples renseignements sur la qualité des interventions et des partenariats correspondants, ainsi que sur la manière dont l'UNICEF entendait systématiser son approche. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence, abordant la question de la localisation, a fait observer que le renforcement des capacités des acteurs locaux était essentiel.

54. Une délégation a noté l'importance des travaux de l'UNICEF dans l'action humanitaire et le développement. Elle a indiqué que l'UNICEF devrait éviter de politiser ses travaux et rester un acteur neutre, en utilisant des informations vérifiables et fiables. La délégation s'est félicitée de l'utilisation de la programmation tenant compte des risques, de la participation des populations locales et de l'accent mis sur la préparation aux situations d'urgence.

55. Une délégation a salué le travail accompli par l'UNICEF dans les situations de crise et souhaité connaître la manière dont l'organisation profitait de sa présence sur le terrain pour déterminer les priorités nationales. Une délégation a demandé de plus amples informations sur la plateforme de préparation aux situations d'urgence, et une autre a souhaité savoir si le nouveau PNUAD allait améliorer les programmes d'aide humanitaire et de développement. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'approche était alignée sur la méthode de préparation et d'intervention en situation d'urgence du Comité permanent interorganisations. Afin d'élaborer des plans de préparation de qualité, l'UNICEF collaborait avec les partenaires locaux, en tenant compte de leurs évaluations et en déléguant la responsabilité du contrôle de la qualité aux bureaux régionaux et au siège. En ce qui concerne le nouveau PNUAD, le Directeur a ajouté que l'engagement de ne laisser personne de côté pourrait aboutir à un plan-cadre plus favorable à l'inclusion et plus efficace à l'égard des populations qui en avaient le plus besoin. Avec le temps, cette approche serait susceptible de réduire les besoins humanitaires et d'atténuer les problèmes liés à la protection.

56. Le groupe de délégations a salué les efforts faits pour améliorer l'utilisation des transferts de fonds et trouvé encourageant le renforcement des systèmes de protection sociale, tandis qu'une délégation a souhaité savoir comment le renforcement à long terme des systèmes de protection sociale concorderait-il avec le système de transfert de fonds dans les situations d'urgence. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que, dans plusieurs cas, les fonds étaient initialement versés rapidement après une catastrophe naturelle, à l'aide des infrastructures de protection sociale existantes. Au cours de ce processus, des investissements étaient effectués dans l'accroissement de la numérisation et la décentralisation des organes de gestion au niveau local.

57. Une délégation a demandé des informations sur les modes de financement novateurs et la manière dont l'UNICEF pouvait continuer à mobiliser des fonds. Une autre délégation a souhaité connaître la manière dont l'UNICEF assurait la cohérence avec d'autres organisations en ce qui concerne les programmes de subventions en espèces et l'utilisation de filets de sécurité sociale nationale, tandis qu'une autre délégation a demandé des exemples du recours à des financements thématiques souples.

58. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a donné des exemples de financement opérationnel et novateur, celui notamment de l'initiative de financement First Action pour appuyer la préparation d'urgence, qui a commencé avec le placement des fonds thématiques et souples reçus. L'UNICEF espérait que le fonds

servirait de catalyseur pour la mobilisation de ressources aux fins de la préparation. Le Directeur de la Division des programmes a parlé du renforcement de systèmes de protection sociale de manière à répondre aux situations d'urgence. L'UNICEF avait effectué un recensement des systèmes de protection sociale dans les pays sujets aux crises afin de voir si ces systèmes pourraient être utilisés pour faire face aux différentes catastrophes.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

59. La Directrice régionale a présenté le descriptif de programme de pays pour le Niger (E/ICEF/2019/P/L.1), notant qu'il était fondé sur une solide théorie du changement et qu'il avait été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement nigérien, l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de développement. Il s'agissait d'un programme sur trois ans, aligné à la fois sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur le reste du plan de développement économique et social du pays pour la période 2017 – 2021. Le descriptif de programme de pays a tenu compte du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018 – 2021 et de son chapitre commun, du Programme 2030 et des agendas 2040 et 2063 de l'Union africaine. Il a tenu compte également des observations constructives de la Belgique, du Danemark et de la Norvège.

60. La Directrice régionale a mis l'accent sur certaines difficultés qui se posaient au Niger, notamment le fait que ce pays connaissait un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde, le mariage des enfants étant l'un des facteurs qui y contribuaient. Le Niger luttait toujours contre la mortalité néonatale et maternelle, les problèmes de couverture vaccinale, la malnutrition aiguë et l'hypotrophie nutritionnelle. Le nombre d'enfants scolarisés avait augmenté, mais la qualité de l'enseignement restait mauvaise et un faible pourcentage d'enfants avait acquis des compétences acceptables en lecture et en calcul à la fin de l'école primaire. La situation de la sécurité dans le pays aggravait ces problèmes.

61. Le programme de pays proposé permettrait de promouvoir la mise à l'échelle nationale d'approches réussies, en modélisant des systèmes et des stratégies institutionnels et communautaires durables ciblant les régions et les groupes de population les plus défavorisés, notamment dans les régions transfrontalières affectées par des crises humanitaires.

62. Le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié l'UNICEF et la Directrice régionale au nom de son gouvernement et s'est félicité de l'adoption du programme de pays.

63. Une délégation a demandé à la Directrice régionale d'apporter des précisions sur l'engagement à travailler sur les programmes de protection sociale et de sécurité sociale, y compris les moyens de rendre les systèmes de protection sociale résilients aux chocs, et sur les principaux partenaires qui contribuaient à ce travail. La délégation a également demandé des renseignements au sujet de l'approche adoptée dans le descriptif en ce qui concerne les risques liés aux changements climatiques.

64. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF abandonnait son approche technique et sectorielle de la protection sociale pour adopter une démarche systémique intégrant tout le système de protection de l'enfance et collaborait avec le PAM, la Banque mondiale et le Gouvernement en commençant par ses programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

65. Une délégation s'est félicitée du dialogue positif qu'elle avait eu avec l'UNICEF en ce qui concerne ses observations sur le projet de descriptif de programme de pays et a constaté avec satisfaction que ses souhaits de mettre davantage l'accent sur les enfants handicapés, la violence sexiste et les pratiques préjudiciables pour les filles et les femmes, en particulier leur participation à l'éducation, avaient été pris en compte dans la version définitive. La Directrice régionale a souligné que le Niger était attaché au programme commun avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) visant à mettre fin aux mariages d'enfants et à la violence à l'égard des femmes dans ce contexte et affirmé que l'UNICEF s'employait à renforcer la synergie avec le programme d'éducation.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/2 (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

67. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier est prié d'approuver les demandes de prorogation de deux ans des programmes de pays de l'Afghanistan et des Comores, ainsi que la demande de prorogation d'un an du programme de pays de l'Afrique du Sud, faisant suite à une prorogation de 15 mois ([E/ICEF/2019/P/L.2](#)).

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/3 (voir annexe).

D. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés et suite donnée par l'administration

69. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés (résumé : [E/ICEF/2019/3](#)), puis le Directeur de la Division des programmes a fait connaître la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/4](#)).

70. Une délégation a demandé si l'Initiative avait été mise en œuvre dans des pays autres que les pays en développement ou si elle abordait les questions des migrants et des réfugiés dans les pays développés et celle de l'intimidation des enfants étrangers à l'école qui conduisait à l'abandon scolaire. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que l'Initiative portait essentiellement sur les pays en situation de crise et les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Un tiers des enfants non scolarisés se trouvait dans des pays en situation de crise et ainsi, l'évaluation avait fourni de bonnes possibilités d'envisager l'appui approprié dans ce domaine. Le Directeur de la Division des programmes a ajouté que, selon le contexte national, les réfugiés avaient été pris en compte dans les données et l'analyse, et que cela avait influé sur les recommandations de politique générale. Il a ajouté qu'il serait bon de tenir compte systématiquement des réfugiés.

71. La délégation a demandé des précisions sur la mesure dans laquelle la diminution du nombre d'enfants non scolarisés pourrait être attribuée exclusivement aux activités de l'UNICEF. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que l'évaluation n'avait pas tenté d'attribuer les progrès réalisés à l'Initiative seulement, car celle-ci ne couvrait pas toutes les activités concernant les enfants non scolarisés. Les gouvernements avaient également collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec le Partenariat mondial pour l'éducation, collaboration qui, elle aussi, a influé sur la planification et les allocations budgétaires. Toutefois, l'Initiative continuait de peser sur le débat relatif aux enfants non scolarisés.

72. La délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que l'évaluation n'abordait pas les éléments de fond, notamment le rôle des partenaires de l'UNICEF ou des gouvernements. En outre, l'administration n'avait pas donné suite à la recommandation concernant l'allocation des ressources et l'adoption d'un système de suivi et d'évaluation efficace pour permettre une évaluation plus systématique de l'Initiative. La délégation a souhaité connaître les mesures que l'UNICEF prévoyait de prendre dans ces domaines, y compris la collecte de données nationales. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que l'évaluation avait pour objectif d'étudier la méthodologie de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, dans laquelle l'UNICEF apportait une assistance technique, y compris une formation, et les gouvernements assuraient les ressources nécessaires à la mise en œuvre. Un résultat positif avait été obtenu : plusieurs pays avaient continué d'utiliser la méthodologie de l'Initiative après avoir entamé la coopération avec l'UNICEF et d'autres partenaires.

73. Un groupe de délégations s'est félicité de la collaboration de l'UNICEF et de ses partenaires à l'Initiative, dont la pertinence était évidente, puisque 34 % des filles et 29 % des garçons n'allaient pas à l'école ou avaient abandonné leurs études. L'évaluation a également confirmé la forte corrélation entre le niveau des ressources et les résultats concrets.

74. Le groupe s'est félicité de la prise en compte de données relatives à l'enseignement secondaire et de l'accent mis sur l'importance de l'ensemble du cycle de l'éducation de base, le droit à l'éducation et l'intérêt d'une démarche sans exclusive et sur le rôle des gouvernements en tant que garants des droits. Dans le même temps, l'évaluation a mis en évidence de profonds écarts entre les politiques et les stratégies, d'une part, et la mise en œuvre et le manque de durabilité, d'autre part. Le groupe comptait sur l'UNICEF et ses partenaires pour se pencher sur le caractère ponctuel de la mise en œuvre et prendre des mesures pour assurer un financement à long terme en faveur des enfants les plus vulnérables. Le Directeur de la Division des programmes a réaffirmé la portée particulière de l'évaluation et soulevé un point au sujet du rôle central des ressources nationales dans le financement de l'éducation. Les conclusions influenceraient la nouvelle stratégie d'éducation qui était en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne les questions d'accès, d'équité et de qualité de l'enseignement.

75. Le groupe a fait observer que l'évaluation montrait qu'il fallait améliorer les systèmes de collecte de données sur les enfants non scolarisés et analyser plus avant les obstacles à l'inclusion. Il a encouragé l'UNICEF, les partenaires et les responsables de l'éducation nationale à redoubler d'efforts pour créer des systèmes d'éducation nationale durables, y compris l'informatique de gestion de l'éducation.

76. Une délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de voir de nouvelles analyses par sexe dans les rapports d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que les profils créés dans le cadre de l'Initiative étaient ventilés suivant le sexe, le niveau de richesse, le quintile, le lieu et d'autres aspects, notamment le handicap. L'analyse a porté sur les principaux obstacles, y compris en matière d'égalité des sexes, tels que le mariage précoce, la violence sexiste, la violence en milieu scolaire et en dehors et autour des écoles et les normes culturelles. Ceux-ci étaient au cœur des stratégies actuellement élaborées pour ramener les enfants à l'école.

Évaluation par un groupe d'experts indépendants de l'action de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles de l'UNICEF et suite donnée par l'administration

77. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'examen du groupe indépendant d'experts (résumé analytique : [E/ICEF/2019/5](#)) puis le Directeur de la Division des programmes a fait connaître la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/6](#)).

78. Au cours des déclarations générales, plusieurs délégations, dont un groupe interrégional de 45 États membres, se sont félicitées de la stratégie et de la position ferme de l'UNICEF sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une délégation a appelé l'organisation à continuer de mettre au point des mécanismes et des stratégies visant à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dit qu'il importait de faire régulièrement rapport sur les mesures prises.

79. Plusieurs délégations ont constaté les efforts déployés par la Directrice générale dans le cadre de l'UNICEF et en sa qualité de défenseure de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du Comité permanent interorganisations.

80. Un groupe de délégations a réaffirmé l'importance de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système. Le groupe a félicité l'UNICEF d'avoir commandé l'examen indépendant et d'être à l'avant-garde des organismes du système des Nations Unies qui appuyaient le changement. À la lumière des progrès accomplis, le groupe s'est félicité de la volonté constante d'aller de l'avant.

81. Il a appuyé les recommandations et les mesures proposées et la réponse de l'administration, notamment l'approche globale adoptée. Il s'est félicité également de l'accent mis sur la mise en œuvre de stratégies au niveau des pays ; s'est dit favorable à une approche fondée sur les droits pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; a compté sur l'esprit d'initiative quant au changement de la culture de l'organisation ; a pris note de l'engagement commun de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a également demandé l'amélioration de la ponctualité et de la qualité des rapports. Le groupe attendait avec intérêt de recevoir le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination et de harcèlement sexistes au travail. Il a également encouragé l'UNICEF à inviter le Coordonnateur spécial sur l'amélioration de l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et le Défenseur des droits des victimes à prendre part au débat de fond sur l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuel prévu pour la session annuelle du Conseil.

82. Une délégation a souhaité savoir quand les résultats du Sondage mondial du personnel pour 2018 seraient disponibles et si l'UNICEF avait l'intention d'incorporer les données ainsi obtenues dans les rapports annuels sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. La délégation a également proposé que le sondage de 2017 serve de référence. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a répondu que plusieurs enquêtes différentes avaient eu lieu, dans le cadre de l'UNICEF et du système des Nations Unies, qui, ensemble, constitueraient de bonnes données de référence. L'UNICEF examinerait les résultats de toutes les enquêtes pertinentes et les présenterait à la session annuelle au titre du point de l'ordre du jour relatif à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

83. Une délégation a noté qu'il fallait déployer des efforts constants pour que cette mission réussisse ; a exhorté l'UNICEF à intégrer la protection contre l'exploitation

et les atteintes sexuelles aux systèmes de gestion des risques de l'organisation ; s'est déclarée préoccupée au sujet de l'incidence des allégations sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies ; a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux enfants et aux autres groupes vulnérables.

84. Une délégation a voulu connaître les mesures qui avaient été prises pour faire participer les autorités nationales aux enquêtes menées sur le terrain et pour améliorer l'application du principe de responsabilité. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué qu'il y avait eu plusieurs cas dans lesquels les autorités nationales avaient agi pour traiter des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et que l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies avaient apporté un appui aux systèmes de justice et aux autorités de police nationales.

85. Une délégation a demandé comment l'UNICEF comptait établir l'équilibre entre son action dans les situations humanitaires et dans d'autres situations. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que la stratégie que l'UNICEF avait adoptée s'étendait à tous les contextes, mais qu'elle était d'abord axée sur les situations de crise humanitaire, où l'urgence était la plus grande.

86. Une délégation a demandé des informations au sujet des attentes de la manifestation consacrée aux annonces de contributions pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles proposée par le Comité permanent interorganisations. Le Directeur de la Division des programmes a dit que l'action pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ne serait pas couronnée de succès si la violence sexiste n'était pas envisagée de manière plus globale. Il a exhorté les membres du Conseil d'administration d'appuyer la réunion d'annonces de contributions ainsi que les mesures que le Comité permanent interorganisations s'était engagé à prendre dans toutes les crises majeures (voies de signalement sûres et accessibles ; qualité de l'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; renforcement du principe de la responsabilité, y compris des enquêtes adaptées aux enfants) et de tenir les organismes responsables de ces mesures.

87. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a déclaré que pour favoriser l'adoption de mesures appropriées au niveau national, il fallait déterminer les responsabilités du personnel d'encadrement à tous les niveaux de l'UNICEF. Il a ajouté qu'une application uniforme des mesures dans tous les organismes des Nations Unies au niveau des pays, était importante, et qu'il était nécessaire que le coordonnateur régional et coordonnateur de l'action humanitaire accorde la priorité à la question.

88. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que la politique de tolérance zéro adoptée par la Directrice générale marquait un changement de culture au plus haut niveau de l'organisation pour tous ceux qui travaillaient à l'UNICEF.

89. La Directrice générale a assuré aux membres du Conseil qu'elle était attachée à cette question et qu'ils pouvaient aider dans ce domaine grâce à leurs activités de plaidoyer, à leur générosité et à leurs idées et en suscitant un intérêt constant à cet égard.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/5 (voir annexe).

E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration

91. Le Conseil d'administration était saisi du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2017 et du rapport du Comité des

commissaires aux comptes (A/73/5/Add.3), de l'additif au rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports pour l'année terminée le 31 décembre 2017, sur les fonds et programmes des Nations Unies (A/73/353/Add.1), du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/430) et de la réponse de l'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (E/ICEF/2019/AB/L.2).

92. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Directeur de l'audit externe (Inde) et Président du Comité des opérations d'audit a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le Contrôleur a ensuite présenté le rapport financier et les états financiers vérifiés et fait des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

93. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a indiqué que ce dernier avait formulé une opinion sans réserve à l'égard de l'UNICEF et constaté, dans ses conclusions générales, que l'organisation avait pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ces dernières années. Des lacunes avaient toutefois été relevées dans certains domaines.

94. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir de nouveau obtenu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes et d'avoir fourni une réponse exhaustive de l'administration, comme il avait été demandé en 2018. Le groupe a demandé instamment à l'UNICEF de se pencher sur les recommandations restées sans suite et sur les lacunes relevées en matière d'organisation. Il a également demandé à l'UNICEF de fournir plus d'informations sur les procédures révisées régissant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et sur la manière dont ces procédures permettraient de renforcer le système de contrôle interne et de suivi. Le groupe a demandé également des informations complémentaires sur les progrès accomplis dans le recouvrement des fonds perdus du fait de la fraude commise par les partenaires d'exécution.

95. Le groupe a trouvé encourageant d'apprendre que l'UNICEF allait élaborer des politiques liées à la gestion des voyages, mais il a également noté qu'il fallait encore améliorer le système virtuel intégré d'information (système VISION). Le groupe a noté que le Comité des commissaires aux comptes avait signalé qu'il fallait continuer de collaborer avec les comités nationaux afin de réduire à 25 % ou moins les taux de rétention des fonds collectés et d'augmenter les taux de contribution ; avait encouragé l'UNICEF à assurer les procédures d'approbation requises lors du recrutement d'anciens membres du personnel comme consultants ; avait espéré assister à une diminution des retards dans les demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée par les bureaux extérieurs.

96. Une délégation s'est interrogée sur la notification des accords de financement pluriannuel dans les relevés des dépenses. Le Contrôleur a indiqué que les dépenses apparaissaient dans l'année où la mise en œuvre a eu lieu et invité la délégation à consulter les rapports des donateurs.

97. Le Contrôleur a noté que la recommandation relative à l'Approche harmonisée des transferts monétaires avait été adoptée de bonne foi et que l'UNICEF avait établi une version révisée de la note d'orientation sur la microévaluation. Il a reconnu que le niveau de rétention des fonds collectés variait selon les comités nationaux, certains ayant dépassé l'objectif et d'autres ne l'ayant pas encore atteint, et assuré au Conseil que cette question était en cours d'examen. Il a indiqué que le recouvrement des fonds perdus du fait de la fraude commise par les partenaires d'exécution posait problème

et que l'UNICEF participait à une démarche interorganisations en ce qui concerne la formation des partenaires d'exécution sur les mesures de lutte contre la fraude.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/6 (voir annexe).

F. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2019

99. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le programme de travail et le projet de budget (E/ICEF/2017/AB/L.6), puis le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a fait un exposé.

100. Une délégation s'est félicitée de l'esprit d'initiative de l'UNICEF dans la collecte de fonds privés et un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les solides résultats obtenus. Le groupe a demandé des précisions au sujet des ressources supplémentaires d'urgence qui risquaient de diminuer. Le Directeur a répondu que les fonds de secours étaient imprévisibles et que l'UNICEF faisait des estimations prudentes quant aux ressources supplémentaires prévues. À titre d'exemple, l'UNICEF a dépassé les prévisions en 2018 pour les fonds d'urgence, même s'il n'y a pas eu d'urgence majeure entretenue par les médias.

101. Le groupe a souligné l'importance des indicateurs concrets et mesurables et fondés sur des données factuelles et demandé à l'UNICEF de faire rapport sur les six résultats et leurs objectifs secondaires à la deuxième session ordinaire de 2019.

102. Notant que la Division avait regroupé les fonctions de partenariat dans une équipe mondiale en rapprochant le personnel des marchés, le groupe a signalé le risque, expliqué dans le rapport, de dilution des priorités de collecte de fonds. Le groupe a évoqué un autre risque, à savoir que la nouvelle structure pourrait cesser de se pencher sur la collaboration non financière avec le secteur privé. Le Directeur a répondu que l'accent était de plus en plus mis sur la production de résultats en faveur des enfants grâce à la collaboration non financière avec le secteur privé et celui des entreprises. Il a précisé que les postes, surtout au sein des équipes de coordination des droits de l'enfant, des entreprises et des programmes, étaient transférés de Genève vers les bureaux extérieurs et les bureaux régionaux et les comités nationaux pour cette raison en particulier. Cela permettrait d'intégrer la collecte de fonds et les partenariats privés dans l'ensemble de l'organisation pour accroître l'efficacité à l'échelle mondiale.

103. Le groupe de délégations a demandé comment le mandat normatif et les activités de base de l'UNICEF visant à renforcer les capacités des gouvernements seraient assurés dans le cadre de partenariats à valeur partagée avec les entreprises. Il a également demandé comment l'UNICEF comptait inciter les comités nationaux et les bureaux extérieurs à réaliser cet objectif, et s'il avait mis au point un cadre de suivi pour évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF œuvrait avec les gouvernements pour réglementer le secteur privé. Le Directeur a répondu que c'était la première fois que l'UNICEF avait demandé aux comités nationaux de collaborer si étroitement avec le secteur privé sans qu'il s'agisse exclusivement de la collecte de fonds. Comme mesure d'incitation, l'UNICEF trouverait des moyens de produire rapidement de meilleurs résultats en faveur des enfants grâce à la collaboration avec le secteur privé, et c'est ce que faisaient actuellement les bureaux extérieurs.

104. Le groupe de délégations a noté qu'il était indispensable que l'UNICEF suive de près le travail des comités nationaux pour s'assurer que ces comités atteignent leurs objectifs quant aux contributions à l'UNICEF. Une délégation a demandé dans quelle mesure les comités nationaux avaient été consultés lors de l'élaboration du

programme de travail et du budget relatifs à la collecte de fonds et aux partenariats privés. Le Directeur a répondu que la Division tenait des réunions mensuelles avec le Groupe permanent des comités nationaux.

105. Le groupe a encouragé l'UNICEF à surveiller de près la croissance des fonds d'investissement et attendait avec intérêt l'examen des résultats prévu pour 2021, comme demandé dans la décision 2018/4. Il a également salué la démarche consistant à utiliser une petite partie des fonds d'investissement pour essayer des techniques de financement novatrices.

106. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur le taux de retour sur investissement de trois à un et sur la manière dont les comités nationaux contribuaient à cet égard. Une autre délégation a souhaité savoir si l'UNICEF demandait un plus faible retour de la part des comités nationaux que de celle des bureaux extérieurs. Le Directeur a répondu que la majorité des fonds d'investissement allait aux comités nationaux et que l'UNICEF estimait un retour de trois à un en tant que minimum requis sur une période de 36 mois. Si les comités nationaux recevaient 1 million de dollars, ils devraient avoir mobilisé 3 millions de dollars au moins à la fin de la troisième année. Toutefois, les fonds d'investissement collectés au titre de ce système comportaient des projets distincts et les comités nationaux récoltaient davantage de leur public. Le Directeur a affirmé que le ratio de trois à un s'appliquait de la même manière aux comités nationaux, mais que les retours dans les bureaux extérieurs étaient généralement plus élevés du fait que ceux-ci se trouvaient dans de nouveaux marchés, alors que les comités étaient souvent dans des marchés saturés. Il a précisé que le portefeuille était diversifié ; à titre d'exemple, en 2017, 30 % des fonds d'investissement sont allés aux bureaux extérieurs, 66 % aux comités nationaux et 4 % au siège de l'UNICEF.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/7 (voir annexe).

G. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

108. Après les observations préliminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a fait le point de l'action humanitaire de l'UNICEF.

109. Plusieurs délégations et une organisation non gouvernementale se sont félicitées de l'attachement de l'UNICEF aux principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et ont salué les efforts déployés par l'organisation pour faire avancer la réforme. Les délégations ont souligné que le but final de la réforme était d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain de manière collective, en réaffirmant leur attachement au processus de réforme et à l'importance de la collaboration à cette fin.

110. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une approche cohérente et d'une collaboration accrue au sein du système des Nations Unies. Un groupe de délégations s'est déclaré satisfait de la contribution financière rapide de l'UNICEF au titre de l'accord global élargi sur le partage des coûts, tandis qu'une délégation s'est félicitée des projets de renforcement du financement commun et des programmes conjoints. La Directrice adjointe a noté que l'UNICEF s'employait avec les autres organismes concernés à faire en sorte que la nouvelle génération de fonds de financement commun soit stratégique et non pas au cas par cas.

111. Une délégation s'est félicitée du fait que l'UNICEF a fait partie des six premières organisations signataires d'un mémorandum d'accord sur la reconnaissance mutuelle des politiques et des pratiques. Une autre délégation a demandé que le prochain rapport sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 examine la question de savoir si au titre du mémorandum, il fallait apporter des ajustements aux règlements de l'organisation en matière de finances ou de vérification.

112. Un groupe de délégations a vu la réforme comme une occasion de renforcer l'accent mis sur les résultats collectifs du système des Nations Unies pour le développement, en relevant le niveau d'ambition au-delà de celui qui était énoncé dans le chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes sis à New York. Le Groupe a encouragé l'UNICEF à prendre en considération les réformes convenues dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNICEF pour 2018 – 2021 et demandé à l'UNICEF de présenter un plan et un calendrier provisoires pour les ajustements à la session annuelle de 2019. La Directrice adjointe a reconnu que l'examen à mi-parcours du plan stratégique serait une bonne occasion de faire le bilan.

113. Afin de promouvoir une plus grande cohérence et un meilleur impact au niveau des pays, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF d'appliquer les dispositions de la résolution 72/279 en matière de rapports et encouragé l'organisation à travailler dans le cadre de partenariats multipartites et à aider les organismes non résidents. Une délégation a souligné l'importance des bureaux multinationaux et de l'ensemble de la dimension régionale dans la promotion de la collaboration et de la cohérence, en attendant avec intérêt l'examen de la question à la réunion conjointe des Conseils d'administration. Une délégation s'est interrogée au sujet de l'équilibre géographique dans le recrutement des coordonnateurs résidents et dans la mise en œuvre de partenariats au niveau des pays. La Directrice adjointe a déclaré que le Bureau de la Coordination des initiatives de développement des Nations Unies s'employait à réaliser l'équilibre géographique et entre les sexes dans la réserve des coordonnateurs résidents et que la présentation de rapports aux coordonnateurs résidents était en cours d'examen au titre du nouveau cadre de gestion et de responsabilisation. Elle a signalé qu'une responsabilité primordiale des représentants de pays incombait au siège de chaque organisme, conformément aux dispositions de la résolution. Elle a convenu qu'il était l'occasion de faire appel aux compétences des organismes non résidents dans la reconfiguration des bureaux extérieurs, en particulier en ce qui concerne les piliers environnementaux et économiques des objectifs de développement durable.

114. Le groupe de délégations a pris note des mesures que l'UNICEF prenait dans ses activités de planification, de financement et d'établissement de rapports, tout en l'invitant à participer aux dialogues sur le financement, y compris en ce qui concerne le cadre de recouvrement des coûts, pour parvenir à un pacte de financement ciblé et ambitieux. Plusieurs délégations ont salué les gains d'efficacité que l'UNICEF avait enregistrés, tandis qu'une délégation a annoncé une promesse de contribution pluriannuelle aux ressources de base de l'UNICEF et à d'autres fonds et programmes. La Directrice adjointe a fait observer que l'UNICEF avait participé activement à l'élaboration du pacte de financement avec des objectifs précis. Elle s'est déclarée favorable à l'appel lancé par le Secrétaire général pour un financement plus prévisible et plus souple et s'est félicitée de la promesse de contribution pluriannuelle annoncée. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, elle a ajouté que l'UNICEF continuait à rechercher l'appui des membres pour les approches harmonisées, en tenant compte des réalités du marché actuel et du fait que l'UNICEF devait rester compétitif alors qu'il élargissait ses partenariats.

115. Une délégation a demandé si les modifications proposées dans le système de suivi financier faisaient partie d'un effort interorganisations plus large. La Directrice adjointe a répondu que l'UNICEF travaillait avec le Bureau des fonds d'affectation

spéciale pluripartenaires sur les systèmes d'information financière, surtout en ce qui concernait les améliorations qu'il fallait apporter aux systèmes de suivi pour permettre une meilleure répartition des contributions rassemblées par les donateurs.

116. Le groupe a rappelé que la résolution 72/279 avait créé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en tant que principal instrument de planification au niveau national et souligné, en association avec d'autres délégations, qu'il importait d'aligner le cycle de programmation des pays sur celui du Plan-cadre. La Directrice adjointe a indiqué que l'UNICEF attendait avec intérêt de finaliser les lignes directrices concernant le PNUAD avec les autres organismes concernés. L'organisation prévoyait un plan-cadre stratégique et axé sur les résultats, fournissant à la fois des orientations normatives et opérationnelles, qui permettrait aux équipes de pays de mieux aider les gouvernements à obtenir des résultats sur le terrain. Elle comptait qu'au niveau des pays, le dispositif de responsabilisation mettrait l'accent sur les responsabilités mutuelles des coordonnateurs résidents et des représentants des équipes de pays. En réponse à l'intervention d'une délégation au sujet de l'accès aux gouvernements nationaux, la Directrice adjointe a précisé que si les réunions avec les chefs d'État ou de gouvernement allaient être coordonnées avec les coordonnateurs résidents, il était important que les organismes conservent un accès direct aux ministères et autres organismes gouvernementaux nationaux.

117. Une délégation a déclaré que, pour contribuer à la nouvelle génération d'équipes de pays, l'UNICEF devait être disposé à analyser sa propre présence dans le monde entier et demandé de plus amples informations dans ce domaine. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a répondu que l'UNICEF attendait des précisions sur les critères de présence dans les pays de la part de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, en ce qui concerne les objectifs de développement durable et à la lumière du mandat universel que le Conseil avait adopté pour l'UNICEF, la question n'était pas de savoir si l'organisation devait avoir une présence, mais plutôt de connaître la forme que cette présence devrait prendre, question que l'UNICEF allait examiner, de concert avec d'autres organismes.

118. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a donné des précisions sur la manière dont la réforme réorganisait les modalités de fonctionnement, y compris les locaux communs, les achats, les services de soutien et les centres de services, aux fins de l'exécution des programmes. Elle a pris note des demandes de renseignements complémentaires devant être présentées à la session annuelle de 2019 et à l'avenir.

H. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF

119. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté l'exposé sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF. Elle a noté leur importante contribution financière – 87 % des fonds privés collectés –, ainsi que l'important rôle de sensibilisation qu'ils ont joué à l'égard des gouvernements en ce qui concerne le bien-être des enfants.

120. Le Président et Administrateur de l'UNICEF Canada et Président du Groupe permanent des comités nationaux a exposé le travail effectué par les comités nationaux dans le monde.

121. Les délégations ont remercié les comités nationaux de leurs activités mondiales et noté le rôle important qu'ils jouent en tant que principaux contributeurs à l'UNICEF et en tant que défenseurs des droits de l'enfant dans le monde entier. Une délégation s'est réjouie d'avoir l'occasion d'en apprendre davantage sur le travail important accompli par les comités. Elle était fière, en tant que souscripteur

périodique, d'entendre ce qu'ils faisaient et souhaiterait obtenir des mises à jour régulières.

122. Une délégation a souligné le rôle des comités nationaux en matière de communication et de plaidoyer et noté que les pays et les comités nationaux devaient collaborer de manière constructive pour présenter au public une image solide de l'UNICEF et orienter les travaux de l'organisation compte tenu de la difficulté de la situation politique en matière d'aide publique au développement.

123. Une délégation a fait observer qu'aucun nouveau comité national n'avait été créé au cours des dix années précédentes et s'est demandé s'il était envisagé de constituer des comités nationaux dans les nouveaux pays à revenu élevé. Le Président du Groupe permanent a répondu que même s'il s'agissait d'une question de gestion, il pouvait affirmer que le Groupe serait heureux d'accroître le nombre de comités nationaux.

124. Une délégation a demandé comment les membres du Conseil pourraient appuyer les comités nationaux. Le Président du Groupe permanent a préconisé une meilleure coordination entre les gouvernements et les comités nationaux, en particulier dans le domaine de l'aide publique au développement. Une collaboration sur des questions ciblées avec certains secteurs gouvernementaux, comme les ministères du commerce et des affaires sociales, pourrait également être efficace. En outre, lorsqu'un gouvernement exprimait sa confiance dans l'UNICEF et dans le développement international, les gens étaient plus enclins à faire des dons. Enfin, il fallait faire preuve de plus de créativité et de souplesse dans la collaboration avec le secteur privé, afin que les résultats non financiers obtenus pour les enfants soient reconnus.

125. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a noté qu'il y avait des bureaux extérieurs dans certains marchés émergents, et qu'il fallait faire un choix sur la question de savoir si les activités de collecte de fonds devraient être effectuées par le bureau extérieur ou par un comité national ou par les deux. Elle a expliqué que l'UNICEF et un groupe de bénévoles qui travaillaient avec les comités nationaux se réuniraient bientôt pour envisager de nouvelles stratégies et de nouveaux moyens de collaborer, notamment en explorant des modèles ayant fait leurs preuves dans différents marchés, et que la stratégie suivante serait commune.

I. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2019

126. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2019.

J. Adoption des projets de décision

127. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2019/1 à 2019/8 (voir annexe).

K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

128. La Directrice générale a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil d'administration au cours de l'année à venir, qui marquerait également le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'UNICEF passerait de la promotion de ces droits à leur réalisation en faisant appel à des possibilités et à des solutions concrètes en faveur des enfants et des jeunes.

129. La Directrice générale a noté l'esprit de collaboration et d'harmonisation, y compris l'accord sur 8 décisions, et dit que cela constituait un bon exemple à suivre par toutes les entités des Nations Unies sur la manière dont le système pourrait devenir plus collaboratif et plus efficace. Elle a particulièrement apprécié les idées et les conseils des membres du Conseil d'administration, qui continueraient de rendre le Conseil plus efficace et plus stratégique, tout en assurant un contrôle solide et dynamique, notamment en ce qui concerne l'approche de l'UNICEF au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF serait bien guidée dans l'exécution de cette tâche par la décision relative à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale ainsi que par les directives du Conseil quant à l'amélioration des méthodes de travail, en étroite consultation avec les conseils d'administration des autres organismes sur les questions communes, tout en gardant intactes les caractéristiques et l'orientation particulières du Conseil d'administration de l'UNICEF.

130. L'UNICEF attendait avec intérêt de nouvelles informations sur l'état d'avancement des discussions menées par le groupe restreint lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration en mai, ainsi que les débats qui auraient lieu à la session annuelle. La Directrice générale s'est déclarée satisfaite des discussions concernant le descriptif de programme de pays pour le Niger et de la stratégie de lutte contre le VIH/ sida de l'UNICEF, ainsi que des réflexions du Comité sur les activités de collecte de fonds avec le secteur privé. L'établissement de liens avec le secteur privé était très important, y compris la collaboration avec les comités nationaux, qui était fondamentale. La Directrice générale a remercié le Conseil pour l'attention accordée aux évaluations relatives aux enfants non scolarisés et à la protection contre les violences et l'exploitation sexuelles, et pour leur appui à l'action qui se poursuivait dans ces deux domaines. Ce travail était au cœur de l'attachement de l'UNICEF à la protection des enfants et des jeunes.

131. La Directrice générale a remercié tous ceux qui avaient apporté un appui à la session, du personnel des services de conférence aux membres du Conseil eux-mêmes.

132. Le Président s'est dit très honoré de diriger les travaux de la session. Les membres avaient abordé de nombreux domaines, mais tout cela dans un seul objectif : élaborer des stratégies encore plus efficaces, plus innovantes et plus viables pour promouvoir et protéger les droits des enfants partout dans le monde, en particulier ceux des enfants les plus défavorisés. Le Président avait été impressionné par la volonté des représentants de parvenir à un accord en mettant de côté les différences afin de bien servir l'intérêt supérieur des enfants.

133. Il a pris note des décisions qui avaient été adoptées, notamment sur les méthodes de travail et sur la mise en œuvre de la résolution [72/279](#), qui toutes les deux favoriseraient l'harmonisation et la collaboration entre les fonds et programmes au service de l'efficacité et de l'efficience, appuieraient la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies et aideraient, en fin de compte, à la réalisation des objectifs de développement durable. Accroître et améliorer la coordination au niveau des pays est crucial du point de vue de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements. Le Président a également noté que l'UNICEF espérait continuer d'avoir un accès direct aux gouvernements à tous les niveaux afin d'assurer une planification et une programmation réussies.

134. Le Président a évoqué les mises à jour provisoires concernant les travaux du groupe restreint sur les méthodes de travail et dit que si le Conseil souscrivait à la

collaboration avec les autres conseils, il continuait de penser qu'en étant indépendant, il pourrait doter l'UNICEF des meilleurs moyens de s'acquitter de son mandat.

135. Le Président a mentionné quelques-unes des questions abordées durant la session, notamment les difficultés qui subsistaient dans la lutte contre le VIH/ sida. Prenant note des deux évaluations présentées au cours de la session, il a souligné que l'évaluation indépendante était le meilleur indicateur de résultat et l'outil le plus utile pour un apprentissage et un perfectionnement ciblés.

136. Le Président a exprimé sa volonté de collaborer étroitement avec le Conseil au cours de l'année à venir pour faire face aux immenses défis qu'il fallait relever, en particulier de redoubler d'effort pour devenir plus collaboratif, plus stratégique et plus efficace dans la promotion de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. En fin de compte, le succès dépendrait de la mesure dans laquelle les promesses faites aux enfants du monde par l'UNICEF étaient fidèlement tenues.

137. Le Président a remercié M^{me} Shanelle Hall, Directrice générale adjointe chargée des résultats sur le terrain et M^{me} Fatoumata Ndiaye, Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui allaient quitter l'UNICEF. Il a également remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la session et félicité la Directrice générale, son équipe de direction et les directeurs et directeurs régionaux pour leur participation et leurs réponses déterminantes aux nombreuses questions posées.

138. Il attendait avec intérêt le suivi des questions soulevées au cours de la session afin que le Conseil soit en bonne voie lorsqu'il reprendrait ses travaux en juin.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019

2019/1

Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du règlement intérieur des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ;

2. *Rappelle* sa décision 2018/14 sur ses méthodes de travail, dans laquelle il a prié son Bureau d'entreprendre, en collaboration avec les Bureaux des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

3. *Se félicite* de la création d'un groupe restreint d'États Membres chargé de conduire la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive en vue d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des Conseils, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats et en travaillant en étroite concertation avec tous les États Membres, notamment en sollicitant leur contribution au compte rendu écrit du groupe restreint ;

4. *Prie* les secrétariats des conseils d'administration d'aider le groupe restreint, à sa demande, à analyser les effets de ses conclusions et recommandations ;

5. *Attend avec intérêt* le compte rendu écrit du groupe restreint, qui sera présenté à la réunion conjointe des Conseils en mai 2019, en vue de l'examen ultérieur de ses conclusions et recommandations par les membres et observateurs des Conseils d'administration respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

*Première session ordinaire
6 février 2019*

2019/2

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le descriptif de programme de pays concernant le Niger (E/ICEF/2019/P/L.1), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 12 au 30 novembre 2018, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays concernant le Niger (E/ICEF/2019/P/L.1), y compris le budget indicatif global.

*Première session ordinaire
6 février 2019*

2019/3 Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

Approuve les demandes de prorogation de deux ans des programmes de pays de l'Afghanistan et des Comores, ainsi que la demande de prorogation d'un an du programme de pays de l'Afrique du Sud, faisant suite à une prorogation de 15 mois, telles que présentées dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2019/P/L.2.

*Première session ordinaire
6 février 2019*

2019/4 Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Encourage l'UNICEF à mieux harmoniser les cycles des programmes de pays et les cycles des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en ayant activement recours aux prorogations de programmes de pays.

*Première session ordinaire
6 février 2019*

2019/5 Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec intérêt* de l'évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés et du résumé qui en a été fait (E/ICEF/2019/3) et prend acte des constatations, conclusions et recommandations qu'elle contient ;

2. *Prend note* de la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/4), y compris des mesures proposées en vue d'améliorer la performance et de renforcer les grandes orientations et les programmes ;

3. *Prie* l'administration de fournir des réponses sur tous les aspects des recommandations contenues dans l'évaluation formative de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, notamment en proposant des mesures concrètes d'application des recommandations relatives à la mise à disposition de ressources suffisantes, à l'utilisation des compétences et des capacités des partenaires techniques de l'Initiative et à la coopération avec les représentants des gouvernements ;

4. *Prend note avec intérêt* du rapport d'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles présenté par le groupe indépendant d'expertes (E/ICEF/2019/5), y compris des constatations, conclusions et recommandations qu'il contient ;

5. *Accueille avec satisfaction* la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/6), y compris les mesures proposées pour renforcer les politiques et les orientations sur la gestion au niveau mondial, l'action menée à l'échelle de

l'organisation, la mise en œuvre au niveau des pays, les droits de l'enfant et la mobilisation des populations locales, et le changement de culture organisationnelle ;

6. *Prie* l'UNICEF, conformément à sa décision 2018/2, de faire le point sur l'application des recommandations formulées dans ces rapports d'évaluation et acceptées par l'administration, dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF lors de la session annuelle de 2020.

Première session ordinaire
6 février 2019

2019/6

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'année terminée le 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.3), ainsi que des recommandations des années antérieures, et se félicite qu'il comporte pour la première fois une réponse distincte de l'administration à ce rapport ;

2. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2017, formulée par le Comité des commissaires aux comptes à l'intention de l'UNICEF ;

3. *Prend également note* du constat du Comité des commissaires aux comptes selon lequel, ces dernières années, l'UNICEF a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ;

4. *Prie* l'UNICEF de veiller à appliquer intégralement, rapidement et ponctuellement les recommandations actuelles du Comité des commissaires aux comptes et celles qui étaient restées sans suite ainsi que les recommandations émanant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

5. *Engage* l'UNICEF à redoubler d'efforts s'agissant des domaines concernés par des recommandations formulées à plusieurs reprises et à s'attaquer aux causes profondes des problèmes soulignés par le Comité des commissaires aux comptes ;

6. *Rappelle* sa décision 2018/3 et demande à l'UNICEF de procéder à une analyse des cas de fraude ou de présomption de fraude, de leurs causes sous-jacentes et de la possibilité d'accroître le recouvrement des pertes résultant de ces fraudes à la session annuelle de 2019.

Première session ordinaire
6 février 2019

2019/7

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2019

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'exercice budgétaire 2019 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice budgétaire qui va du 1er janvier au 31 décembre 2019 un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 245,4 millions de dollars, réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	115,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	66,5
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	181,5
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	63,9
Total des charges à des fins spéciales	245,4

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des dépenses, conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2019/AB/L.1](#), et si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III, engager des dépenses moindres ou au contraire en engageant davantage, sans dépasser les montants indiqués dans ces colonnes ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2019 ;

3. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

4. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport financier portant sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé pour l'année terminée le 31 décembre 2018, qu'il présentera à sa deuxième session ordinaire de 2019, un ensemble d'indicateurs et de cibles mesurables pour les six réalisations et les produits relatifs aux principaux résultats escomptés pour 2019.

B. Produits prévus au budget pour 2019

Le Conseil d'administration

Note que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 s'élève à 1,8 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2019/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* un montant de 115 millions de dollars aux fins des mises de fonds pour 2019 ;

2. *Approuve* également un montant de 18,2 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (181,5 millions de dollars), pour le mois de janvier 2020, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2020.

*Première session ordinaire
6 février 2019*

2019/8

**Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279
de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies
pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet
des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du compte rendu fourni par l'UNICEF sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Apprécie* le concours constant apporté par l'UNICEF à la mise en œuvre de la résolution 72/279 et le prie instamment, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, à la résolution 72/279 et au plan d'application du Secrétaire général, de continuer d'appuyer la pleine mise en place du système des coordonnateurs résidents redynamisé et d'y participer, y compris un double ordre hiérarchique, matriciel, en vertu duquel chaque membre de l'équipe de pays des Nations Unies rend compte de son mandat à l'entité dont il relève et rend compte périodiquement au coordonnateur résident de ses activités ;

3. *Prie instamment* l'UNICEF de communiquer par écrit au Conseil d'administration des informations harmonisées le concernant à sa session annuelle de 2019 sur l'application de la résolution 72/279, en se fondant sur les informations fournies précédemment lors de consultations ;

4. *Convient* qu'il importe d'accroître l'efficacité des services d'appui administratif, notamment par le renforcement de la coopération interinstitutions, et engage la Directrice générale de l'UNICEF à continuer de prendre les mesures voulues dans ces domaines ;

5. *Se félicite* des mesures prises par l'UNICEF pour mettre en œuvre son plan stratégique tout en appliquant la résolution 72/279 ;

6. *Prie instamment* l'UNICEF de continuer d'aider le Secrétaire général en vue de mettre en place de manière concertée une nouvelle génération d'équipes de pays, guidées dans leur approche par les besoins de chaque pays, adossées aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et définies à l'issue d'un débat ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement, facilité par le coordonnateur résident, afin de permettre au système des Nations Unies pour le développement d'organiser au mieux l'appui fourni sur le terrain et de renforcer la coordination, la transparence, l'efficacité et l'incidence des activités de développement, dans le respect des politiques, plans, priorités et besoins de développement définis par chaque pays ;

7. *Se félicite* de la ferme détermination de l'UNICEF, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de consacrer les gains d'efficacité obtenus à la suite de la réforme du système des Nations Unies à des activités de développement, y compris la coordination, et demande à l'UNICEF de contribuer au rapport du Secrétaire général sur les économies et les gains d'efficacité et leurs redéploiements par l'intermédiaire des mécanismes en place ;

8. *Se félicite également* des mesures prises déjà par l'UNICEF pour appuyer le système des coordonnateurs résidents redynamisé, y compris le transfert en 2019 de ses contributions au titre de la participation aux coûts au Bureau de la coordination des activités de développement.

*Première session ordinaire
6 février 2019*